



La Lettre de Saint Florent

PRENDRE LA TEMPÉRATURE (I)

Septembre 2021

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

Prendre

la température (1) p. 1
La formation doctrinale
des fidèles p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 285

La Fraternité Saint-Pierre (FSSP) a été fondée en juillet 1988 par une quinzaine de prêtres issus de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX) et opposés aux sacres épiscopaux sans mandat pontifical. Les circonstances de la fondation, l'origine des fondateurs, la similitude des statuts : tout semble indiquer que le sort réservé au fil du années à la FSSP aurait été celui de la FSSPX si Mgr Lefebvre n'avait pas sacré le 30 juin 1988. L'affirmation doit cependant être nuancée.

D'une part, la FSSP n'a pas succédé à la FSSPX, elle lui a coexisté. Le soi-disant schisme de celle-ci a d'ailleurs longtemps servi de faire-valoir à celle-là. D'autre part, le monopole de fait dont jouissait la FSSP dans la célébration de la messe traditionnelle a été érodé par le Motu Proprio du 7 juillet 2007. Un nombre croissant de prêtres diocésains — qui célèbrent sous la forme traditionnelle comme sous la forme nouvelle — offrent désormais leurs services aux « *fidèles catholiques qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine* » (Jean-Paul II, Motu proprio **Ecclesia Dei afflictata**, 2 juillet 1988).

En revanche, le sort de la FSSP est intéressant pour mesurer l'accueil réservé par les autorités diocésaines et romaines à la messe traditionnelle et à ceux qui, forts de toutes les autorisations, la célèbrent tout en gardant des réserves à l'égard de la nouvelle liturgie. Bref, c'est un bon thermomètre pour prendre la température.

UN ACCUEIL COMPLIQUÉ EN FRANCE

Pour la FSSP comme pour la FSSPX, les problèmes ont commencé lorsque les premiers prêtres formés au séminaire ont été ordonnés. Les jeunes lévites de la FSSP sont en effet appelés, en accord avec l'évêque du lieu, à exercer leur apostolat dans les paroisses puisque la FSSP ne dispose d'aucun lieu de culte propre. Or nombre de prélats français exigent alors de ces prêtres qu'ils concélébrent occasionnellement avec le clergé local selon le rite nouveau en signe de communion. Les uns y consentent, les autres s'y refusent.

Seize prêtres de la FSSP étalent l'affaire sur la place publique en publiant la lettre qu'ils ont adressée le 29 juin 1999 au cardinal Felici, président de la **Commision Ecclesia Dei**. Les signataires se plaignent, entre autres, que « *la concélébration autour de l'évêque, quelles qu'en soient les circonstances, passe pour une atteinte à l'unité de la Fraternité [Saint Pierre] et un délit grave. — Certains membres de la Fraternité ayant concélébré ont été sanctionnés ; pour éviter ce désagrément et ne pas être atteints par l'opprobre de leurs*

confrères, d'autres se voient dans l'obligation de cacher cet acte "répréhensible". Avant la tonsure, les candidats doivent désormais s'engager à ne pas concélébrer sous peine d'exclusion ».

L'INTERVENTION DE L'AUTORITÉ

Dès le 3 juillet, la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements apporte une triple réponse aux plaignants.

Primo, les prêtres des instituts *Ecclesia Dei* (ED) peuvent célébrer selon le rite de Paul VI pour le bien des communautés où ce missel est habituellement utilisé, car « *l'usage du missel préconciliaire étant concédé par indult, il ne supprime pas le droit liturgique commun au Rite romain, selon lequel le Missel en vigueur est celui qui a été promulgué par ordre du Concile Vatican II* ».

Secundo, les supérieurs des instituts ED ne peuvent pas interdire à leurs prêtres de célébrer la messe selon le missel de Paul VI pour le bien des communautés où ce missel est habituellement utilisé, car « *l'usage de l'édition de 1962 du Missel romain consiste en un indult pour l'utilité des fidèles qui se sentent attachés au rite romain préconciliaire et que cet usage ne peut être imposé à des communautés qui célèbrent la sainte Eucharistie selon le Missel renouvelé par l'ordre du Concile Vatican II* ».

Tertio, un prêtre appartenant à un institut ED peut sans inconvénient concélébrer la Messe selon le missel de Paul VI, car « *l'indult n'enlève pas aux prêtres le droit liturgique commun de célébrer selon le Missel romain en vigueur* ».

UNE ANNÉE DE CONTROVERSE

Prenant acte de ces réponses, l'abbé Josef Bisig —supérieur général de la FSSP— écrit à ses prêtres le 30 août. Dans sa missive, il regrette que « *la concélébration [soit] devenue (sans fondement théologique sérieux) la principale —et parfois la seule— expression de l'unité ecclésiale* ». Il présente le refus de concélébrer selon le nouveau rite comme « *un témoignage rendu à la tradition liturgique immémoriale de l'Église, parfois au détriment de l'expansion de notre apostolat* ».

Soixante et onze prêtres (sur la centaine que compte alors la FSSP) lui répondent dans une lettre commune datée du 8 septembre. A leurs yeux, « *la concélébration pose plus de problèmes qu'elle n'en peut résoudre ; certes, nous reconnaissons absolument la légitimité du nouvel Ordo. Mais cette reconnaissance ne nous ôte pas le droit reconnu en 1988, de faire part de nos difficultés vis-à-vis de ce même nouvel Ordo.* »

Le 18 octobre, la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements répond aux nombreuses questions suscitées par les réponses du 3 juillet. Elle souligne que la faculté d'utiliser le rite traditionnel « *est accordée par un Indult spécial, ce qui ne signifie en rien cependant que les deux formes aient égale valeur* ». Nonobstant le Motu proprio du 2 juillet 1988, le cadre légal pour célébrer la messe traditionnelle reste l'Indult du 3 octobre 1984.

Dans sa lettre du 29 juin 2000 au chapitre général de la FSSP, le cardinal Castrillon-Hoyos —nouveau président de la Commission **Ecclesia Dei**— ne parle pas d'indult mais de privilège, mais l'idée est la même : la célébration de la messe traditionnelle n'est qu'une parenthèse et une exception. C'est pourquoi, « *aucun supérieur, en dessous du Souverain Pontife, ne peut empêcher un prêtre de suivre la règle générale, qui a été promulguée par le plus haut législateur, c'est-à-dire de célébrer dans le rite réformé du Pape Paul VI. Une limitation de l'exercice de ce droit peut être librement décidée par un prêtre, mais ne peut jamais devenir la règle commune dans un institut* ». Quant à l'objet du litige, le prélat « *incite [les prêtres de la FSSP] à la concélébration avec l'évêque local, particulièrement le Jeudi Saint* » tout en reconnaissant « *qu'aucun prêtre ne sera obligé à faire usage de ce droit* ».

Au même moment, le cardinal intervient dans le gouvernement intérieur de la FSSP : le nouveau supérieur général n'est pas élu par les capitulants mais désigné par l'autorité, les recteurs des deux séminaires sont déposés.

UNE LENTE DÉCANTATION

Durant le supérieurat de l'abbé Arnaud Devillers, les tensions diminuent. En réalité, la grande majorité des prêtres protestataires quittent la FSSP pour intégrer des diocèses français.

L'élection de l'abbé John Berg au chapitre de 2006 signe le retour de la ligne majoritaire. L'homélie qu'il prononce le 18 juillet en présence des capitulants en témoigne : « *Parfois, dans l'accomplissement de notre apostolat, c'est une grande tentation de nous présenter d'une manière très générique, parce que cela semble, sur le moment, rendre la route ici ou là plus facile. Mais à quel prix ! Et nous n'en avons pas le droit. [...] Nous devons nous conformer au charisme de notre Fraternité, ne jamais chercher à changer la Fraternité, sa mission, ses éléments de fondation même quand en apparence cela semble être le moyen le plus pratique et efficace* ».

A suivre...

Abbé François KNITTEL

LA FORMATION DOCTRINALE DES FIDÈLES

Depuis cinq décennies, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X accorde une large place dans son apostolat à la formation doctrinale des fidèles, à l'école du pape saint Pie X qui exhorta vivement les prêtres à catéchiser leurs ouailles. De fait, l'enseignement des vérités de la foi est le remède adéquat à l'ignorance religieuse et au relativisme doctrinal. Plus la situation paraît confuse dans l'Église et dans le monde, plus les catholiques doivent se former, tant pour assurer leur persévérance, que pour défendre la foi, quand elle est attaquée, et œuvrer à l'évangélisation.

Pourquoi faut-il se former ?

La vie chrétienne est rarement un long fleuve tranquille, car chacun rencontre dans son existence des épreuves qui engendrent incompréhension et doutes. De plus, aujourd'hui, la foi est sans cesse mise à mal par des idéologies mensongères. Or, le fidèle ne sort indemne de ces périls que s'il trouve des réponses apaisantes aux questionnements qui agitent son esprit.

Pour que la lumière du Christ continue de briller sur la terre, il est nécessaire que la foi catholique soit transmise à chaque génération. Dès lors, il revient aux parents de catéchiser leurs enfants, puis de les aider à acquérir des convictions personnelles. La mission de transmettre la foi incombe également aux parrains et marraines, aux grands-parents, ainsi qu'aux aînés au sein d'une fratrie. En dehors du cercle familial, les relations d'amitié avec des personnes non catholiques favorisent l'évangélisation. Dans tous les cas, s'il veut instruire, le chrétien doit enthousiasmer et maîtriser son sujet. Une connaissance superficielle de la doctrine ne suffit pas pour enseigner les vérités de la foi.

Plus modestement, au gré de ses conversations, le chrétien a l'occasion de communiquer la vérité, car les personnes qu'il rencontre l'amènent souvent à justifier ses choix et prendre position sur des questions disputées. Ces interventions sont bénéfiques, si le chrétien a les idées claires et des arguments percutants. Un fidèle qui défend des affirmations qu'il ne sait expliquer laisse perplexe. Un minimum de connaissances religieuses est indispensable pour faire de l'apostolat.

Que procure une telle formation ?

La doctrine catholique s'attache à présenter Jésus-Christ, son Évangile et son Église. Cet enseignement, qui est ordonné à la sanctification des âmes, procure une information objective sur le dogme, la liturgie, la morale et l'histoire de l'Église. Le chrétien trouve un sens et une cohérence à la profession de foi catholique, quand un maître lui offre des explications adaptées à son âge et à sa condition, qu'il pourra transmettre à son tour.

Le fidèle qui s'instruit découvre également les sources de la prédication catholique. Enracinée dans les Saintes Écritures et la Tradition, la doctrine chrétienne s'est développée au fil des siècles de façon homogène grâce au travail des Pères de l'Église, des théologiens, des papes et des conciles.

En outre, le chrétien qui a étudié sérieusement la doctrine catholique est en mesure de saisir les tenants et aboutissants des débats qui agitent l'Église. Quand une question reste ouverte, chacun peut opiner et défendre son point de vue. Cependant une bonne connaissance des enseignements de l'Église est requise pour participer à une discussion entre catholiques sur un sujet complexe.

De là, une formation chrétienne aboutie donne à l'intelligence la capacité de porter un jugement équilibré sur les événements, les situations, les opinions des uns et des autres. Alors que le bon grain et l'ivraie sont mêlés inextricablement dans l'Église, le chrétien est sans cesse obligé de faire un tri, dans tout ce qu'il lit et entend, entre le vrai, l'équivoque et le faux. Un tel travail est exigeant. Il implique d'évaluer les énoncés discutés à l'aune de textes sûrs qui ont une forte autorité.

Comment procéder ?

Le chrétien trouve le savoir qu'il cherche dans des livres, des revues ou auprès de médias qui délivrent une information fiable. Ces supports sont des outils précieux pour nourrir et approfondir sa foi. Rouvrir de temps à autre un bon catéchisme que l'on garde à portée de main permet de rafraîchir ses connaissances ou de découvrir un aspect quelque peu méconnu du dogme. Lire des articles qui abordent les sujets d'actualité avec un regard catholique aide à se forger une opinion conforme aux enseignements de l'Église, sans se laisser égarer par les discours faciles.

Si l'école catholique est un lieu où cette formation doctrinale est dispensée aux plus jeunes avec un soin spécial, la paroisse est le cadre privilégié où tout au long de sa vie le fidèle peut découvrir, étudier et approfondir la doctrine catholique. La prédication dominicale, les cours de catéchisme ou les enseignements proposés par les prêtres en lien avec la vie sacramentelle, aident les âmes à grandir dans la foi, en prenant appui sur une doctrine solide.

Les discussions en famille et les échanges entre amis contribuent aussi à la formation de l'intelligence. Un chrétien qui peine à comprendre une vérité enseignée par l'Église gagne à interroger ses proches pour sortir de l'hésitation. Les questions sont toujours stimulantes, car elles obligent à présenter des arguments et trouver les mots justes pour convaincre.

Quiconque nourrit son intelligence pour fortifier sa foi « est semblable à l'homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc » (Mt 7, 24-27). Assurément le mois de septembre est le temps favorable pour reprendre de sages résolutions en ce domaine, d'autant que l'actualité y pousse. Les coups sévères portés contre le rite romain traditionnel par le motu proprio *Traditionis custodes* (16 juillet 2021) constituent une invitation à approfondir les questions doctrinales liées à la réforme liturgique, car la loi de la prière (*lex orandi*) est indissociable de la loi de la foi (*lex credendi*).

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE SEPTEMBRE 2021		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
18h15	17h45	Me 01	Décollation de St Jean-Baptiste, mémoire	08h00	
07h15		Je 02	Bx François-Urbain Salin de Niart, M., mémoire	08h00	
18h15	17h45	Ve 03	SAINT PIE X, PAPE ET CONFESSEUR	08h00	
11h00	10h30	Sa 04	De la Ste Vierge au samedi	11h00	
10h15	09h30	Di 05	SAINT PIE X, PAPE ET CONFESSEUR, mém.	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 06	De la férie	11h00	
07h15		Ma 07	De la férie	08h00	
18h15	17h45	Me 08	NATIVITÉ DE LA T.S. VIERGE MARIE	08h00	
07h15		Je 09	De la férie, mémoire	08h00	
18h15	17h45	Ve 10	St Nicolas de Tolentino, C.	08h00	
11h00	10h30	Sa 11	De la Ste Vierge au samedi, mémoire	11h00	
10h15	09h30	Di 12	16° DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 13	STS MATERNE, EUCHÈRE ET VALÈRE, Ev.	11h00	
07h15		Ma 14	EXALTATION DE LA SAINTE CROIX	07h30	
18h15	17h45	Me 15	NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS, mém	07h30	
07h15		Je 16	St Corneille P. et St Cyprien E. & M., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Ve 17	De la férie, mémoire	07h30	
11h00	10h30	Sa 18	Ste Richarde, V., mémoire	08h00	
10h15	09h30	Di 19	17° DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 20	De la férie, mémoire	08h00	
07h15		Ma 21	SAINT MATTHIEU, Apôtre	07h30	
18h15	17h45	Me 22	QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE, mémoire	07h30	
07h15		Je 23	St Lin, P. & M., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Ve 24	QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE, mémoire	07h30	
11h00	10h30	Sa 25	QUATRE-TEMPS DE SEPTEMBRE	08h00	
10h15	09h30	Di 26	SOLENNITE DE STE THERESE DE L'E.J.	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 27	Sts Côte et Damien, M.	08h00	
07h15		Ma 28	St Wenceslas, Duc & M.	07h30	
18h15	17h45	Me 29	SAINT MICHEL ARCHANGE	07h30	
07h15		Je 30	St Jérôme, C. & D.	07h30	

Dates à retenir :

- Pèlerinage de Domrémy : dimanche 19 septembre
- Pique-nique de rentrée : dimanche 3 octobre à 13h00 au Prieuré Saint-Florent d'Urmatt

Carnet paroissial :

- Flora Daurelle, née le 11 juillet à Avranches, baptisée le 14 août au Mullerhof

Activités à Strasbourg :

- Chorale : le dimanche à 9h30
- Chorale polyphonique : se renseigner
- Catéchisme : mercredis 15, 22 et 29 septembre à 15h30
- Heure Sainte : vendredi 3 septembre de 17h00 à 18h00
- Vêpres et Salut : dimanche 19 septembre à 17h15
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 19 septembre
- Cercle St-Pie X : lundi 20 septembre à 19h30

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Croisade Eucharistique : dimanche 5 septembre à 9h45
- Vêpres et Salut : dimanche 5 septembre à 16h45
- Vente de gâteaux pour Chartres : dimanche 19 septembre
- Cercle St-Pie X : vendredi 24 septembre à 19h30 à La Broque